



Aide au Contrôle technique VP, VASP



La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les contrôles de décembre

Le CAES de l'ex SNEPC participe au contrôle technique de votre véhicule dans la limite de **40 €** par an et par adhérent. Il est impératif que le nom de l'adhérent ou celui du conjoint ayant droit figure sur les deux documents (certificat d'immatriculation et facture).

Pour toute question : caes.nverpillot@gmail.com

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande joint,
- La facture du contrôle technique,
- La copie du certificat d'immatriculation recto / verso,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande

Aide au Contrôle technique VP, VASP (658220)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Facture du contrôle technique
- Copie du certificat d'immatriculation – Recto / verso

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____